

Dictionnaire du droit de la sécurité intérieure

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Dictionnaire du droit de la sécurité intérieure / sous la direction de Olivier Gohin, Xavier Latour et Olivier Renaudie

Auteur(s) : Gohin, Olivier (1954-....) juriste

Autre(s) auteur(s) : Latour, Xavier (1970-....) juriste
Renaudie, Olivier (1974-....) juriste

Publication : Le Kremlin-Bicêtre : Mare & martin, DL 2025

Description matérielle : 1 volume (772 pages) : couverture illustrée en couleurs ; 24 cm

Collection : Collection de l'Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne Volume 85

ISBN : 978-2-38600-103-1

EAN : 9782386001031

Appartient à la collection : Collection de l'Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne 2494-2626 85

Classification décimale Dewey : 344.440 47

Note sur la description matérielle : Cet ouvrage comporte une couverture à rabats

Note sur les bibliographies et les index : Bibliographie en fin de contributions. Notes bibliographiques

Résumé ou extrait : Comment la sécurité est-elle saisie par le droit ? Sur la forme, ce dictionnaire vient combler un vide éditorial sur le sujet en appréhendant de manière globale, sous la forme d'une centaine de notices thématiques, les grands enjeux contemporains du droit de la sécurité intérieure. Sur le fond, c'est un fait que ce droit a fait l'objet de multiples évolutions ces dernières années. D'abord, un droit fondamental à la sécurité a été consacré par la loi du 21 janvier 1995. Ensuite, la coproduction de la sécurité, à savoir l'idée qu'elle serait « l'affaire de tous », a été promue par la loi du 15 novembre 2001. Enfin, un code de la sécurité intérieure a été élaboré par l'ordonnance du 12 mars 2012. À cela s'ajoute les nombreux textes législatifs portant sur telle ou telle dimension de la sécurité (lutte contre le terrorisme, sécurité du quotidien, déontologie des agents, cybersécurité, etc.) et les décisions juridictionnelles de

principe (Cour de cassation, Conseil d'État, Conseil constitutionnel, Cour européenne des droits de l'homme, etc.). Le présent dictionnaire entend analyser ce corpus de règles, textuelles et jurisprudentielles, afin de mieux montrer dans quelle mesure la sécurité intérieure peut être considérée comme un service public.

Sujet - Nom commun : Défense -- Droit -- France

Lutte anti-terroriste -- France

Sécurité nationale -- Droit -- France

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Dictionnaires